

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 01 octobre 2024

N°DC-2024-59

Conseillers en exercice : 19	Présents : 19	Votants : 19
------------------------------	---------------	--------------

Objet : Adhésion à la centrale de référencement OCEADE BRETAGNE

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi premier octobre à dix-neuf heures, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle de conférence, 35 avenue de la Princesse, sous la présidence de Monsieur Freddy JAHIER, Maire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par voie dématérialisée aux conseillers municipaux et ont été affichés à la porte de la mairie le jeudi vingt-six septembre deux mille vingt-quatre.

PRESENTS : M. Freddy JAHIER, M. Jean-Pierre LE GAL, Mme Marie-Bernard BROUDIC, M. Gilles DRÉANO, Mme Laurence MORVAN, M. Daniel DURAND, Mme Sylvaine LE GALLO, M. Christian BARBIER, Mme Marie-Laure GAIN, M. Franck JOSSO, M. Thierry QUERO, Mme Nathalie DUMONT, Mme Isabelle TAINGUY, Mme Carole MIANNEY, Mme Sandrine OLLIC, M. Sébastien CHENAIS, Mme Christine DUBIEZ DA ROCHA, M. Sébastien BOURDAIS, M. Fabien LORIC,

ABSENTS EXCUSES :

POUVOIRS :

Secrétaire de séance : M. Sébastien CHENAIS

La commune de Colpo souhaite adhérer à la centrale de référencement OCEADE BRETAGNE.

Les bénéficiaires de cette adhésion sont les suivants :

- ✓ Réduction des coûts d'achat ;
- ✓ Optimisation des processus d'achat ;
- ✓ Accès à des fournisseurs référencés de qualité ;
- ✓ Effet de levier dans les négociations ;

Monsieur le maire propose aux conseillers municipaux l'adhésion de la commune de Colpo à la centrale de référencement OCEADE BRETAGNE.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- **ADHERE** à la centrale de référencement OCEADE BRETAGNE.
- **DIT** que le coût de l'adhésion est fixé à 50€.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme

Le Maire de Colpo

Freddy JAHIER

